

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

À la session régulière tenue le 2 septembre 2014 et à laquelle sont présents

Monsieur le maire : Guy Roy
Mesdames les conseillères : Hélène Breton
Wennifred Magher
Francine Lefebvre
Messieurs les conseillers : Alain Faucher
Valmond Lessard
Daniel Paré

323

DB13

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale /secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

Résolution numéro 2014-09-2810

ÉOLIENNES

À la suite de la présentation du projet éolien et en regard du règlement # 2007-09-212 amendant le règlement de zonage # 90-07-156 relatif à l'implantation d'éoliennes et ses amendements ;

Il est proposé par la conseillère Wennifred Magher et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus appuie le projet préliminaire éolien Mont-Sainte-Marguerite.

La Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus vous avise qu'en regard du projet préliminaire présenté, celui-ci est conforme à notre réglementation municipale.

Lors du dépôt final du projet, la compagnie devra s'assurer de respecter les immeubles protégés ainsi que la réglementation de l'enfouissement des fils.

Extrait certifié conforme, ce neuvième jour du mois de septembre deux mille quatorze.

La directrice générale et secrétaire-trésorière


Marie-France Létourneau